



Réf. doc : 20240808/DCPC/Equipe en
Charge de l'instruction
subventionsculturelle@le-gresivaudan.fr
Standard : Tél : 04 76 08 04 57
Date : 05/03/2024
Destinataires : A l'attention des porteurs
de projets

Afin d'instruire votre dossier de subvention concernant un projet culturel pour l'année 2024, la communauté de communes Le Grésivaudan demande un **dossier complet** avant chaque commission d'attribution. **Toute demande incomplète ne sera ni instruite ni relancée.**

Pour rappel chaque dossier ne couvre **qu'une seule demande de subvention** et doit **comporter obligatoirement les éléments suivants**, et ce, quel que soit le dispositif :

- Dossier cerfa n° 12156*06 complété, téléchargeable [sur la page internet](#) du Grésivaudan (la projection budgétaire sur laquelle porte la demande de subvention est obligatoire);
- Courrier de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan indiquant la subvention sollicitée (dispositif/montant);
- Dossier de présentation du projet (complémentaire du dossier cerfa);
- Revue de presse des manifestations/projets précédents le cas échéant;
- Éléments de communication avec le logo du Grésivaudan (portant sur l'évènement passé ou le fournir au moment du bilan).
- Le RIB de la structure

Si le demandeur est une association, merci de joindre :

- Bilan moral et financier certifié de l'exercice précédent.
- Statuts de l'association

Si votre demande de subvention est faite dans le cadre du **soutien au spectacle vivant**, d'autres informations sont à renseigner. Vous trouverez la liste des pièces spécifiques additionnelles dans le document-guide en pièce jointe.

La prochaine campagne s'ouvrira le 12 août 2024 et s'achèvera le 1^{er} octobre 2024 (dates sous réserve de modification).

Nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer un **dossier complet uniquement sur la boîte « subventions » (subventionsculturelles@le-gresivaudan.fr) d'ici le 1^{er} octobre 2024 - 8h**, sans quoi celui-ci ne sera pas examiné en commission en octobre ni porté au conseil communautaire.

Merci de bien vouloir noter que cette commission d'instruction des subventions est la dernière de l'année 2024.